

**JUDICIAIRE****Adoptions suspectes d'enfants congolais**

**P**lusieurs parents adoptifs d'enfants provenant de l'orphelinat congolais Tumaini ont décidé de se constituer partie civile dans le volet pénal du dossier de séquestration d'enfants et de trafic d'êtres humains.

Ils ont l'intention de collaborer avec les enquêteurs et les autorités belges, a indiqué lundi l'avocat Georges-Henri Beauthier, qui représente deux familles, confirmant une information du Soir.

Le parquet fédéral a ouvert une enquête sur l'ensemble des adoptions provenant de l'orphelinat Tumaini en République démocratique du Congo. En novembre 2015, onze enfants congolais, déclarés orphelins, sont arrivés en Belgique mais au moins trois d'entre eux avaient une fausse identité et ont encore des parents biologi-

ques dans leur pays d'origine.

« Les parents adoptifs belges sont effondrés et veulent faire la lumière sur cette histoire », indique Me Beauthier. « Ils n'ont pas participé à ce rapt d'enfants et ont l'intention de collaborer avec les autorités belges. »

Les familles ont décidé de se porter partie civile. Ils disposent de preuves de falsification des pièces d'état civil, dit l'avocat. « Une de mes clientes a reçu cinq photos différentes pour la même adoption. »

Les parents adoptifs pointent aussi du doigt les organismes belges Sourires d'enfants et Larisa ainsi que l'Autorité centrale communautaire chargée de l'adoption. Ils leur reprochent de les avoir invités à se plier aux exigences financières et de temps de l'orphelinat congolais ■